



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

CRSH  SSHRC

Occasions de financement de partenariats

Conférence nationale 2014 de Voies vers la prospérité

24 novembre, 2014

Éric Bastien

Directeur adjoint, Partenariats

Division des subventions de recherche et des partenariats



Loi habilitante

Constitué par une loi en 1977, le CRSH a reçu comme mandat :

1. de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines;
2. de conseiller le ministre de l'Industrie sur les aspects de cette recherche que celui-ci lui demande d'examiner.



TALENT

Appuyer des étudiants et des stagiaires postdoctoraux dans le but de former la prochaine génération de chercheurs et de chefs de file de la société.

SAVOIR

Approfondir les connaissances sur l'être humain, la société et le monde en appuyant l'excellence en recherche.

CONNEXION

Favoriser l'échange de connaissances afin de maximiser l'impact intellectuel, culturel, social et économique de la recherche en sciences humaines.

PARTENARIATS : Ils sont établis au sein du milieu universitaire ainsi qu'entre celui-ci et l'industrie, le gouvernement, le secteur sans but lucratif et le milieu communautaire.

Principales caractéristiques

Occasions de financement	Programmes correspondants
Subventions de partenariat	Savoir, Connexion, ou une combinaison des deux
	Talent
Subventions de développement de partenariat	Savoir, Connexion, ou une combinaison des deux

Principales caractéristiques

Subventions de partenariat

- L'établissement est candidat
- Durée de 4 à 7 ans
- Valeur jusqu'à 2,5 M\$
- Minimum de 35 % de contributions en argent et en nature exigé d'autres sources (établissement et partenaires)
- Processus de demande en deux étapes

Subventions de développement de partenariat

- Le directeur de projet est candidat
- Durée de 1 à 3 ans
- Valeur de 75 k\$ et de 200 k\$
- Pas de contributions minimales requises d'autres sources
- Processus de demande en une étape

Principales caractéristiques

- L'organisme qui administre les fonds peut être une université ou un collège canadien, ou un organisme sans but lucratif.
- Un accord de partenariat officiel est requis.
- Un partenariat peut inclure uniquement des établissements post-secondaires, ou être multisectoriel.
- Un partenariat doit inclure au moins un établissement post-secondaire.

Principales caractéristiques

Approches de partenariat :

- Partenariats de recherche à caractère disciplinaire et interdisciplinaire
- Coproduction multisectorielle de connaissances
- Réseaux de recherche ou activités connexes
- Mobilisation des connaissances en partenariat
- Subventions de partenariat uniquement : centres de recherche en partenariat; chaires de partenariat; initiatives de formation en recherche réalisées en partenariat

Principales caractéristiques

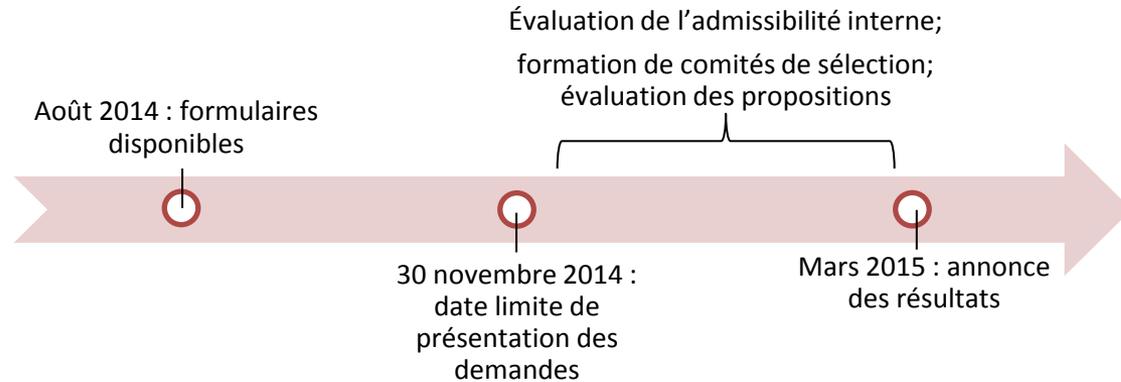
- Comités de sélection multidisciplinaires incluant des expertises du milieu universitaire, des secteurs public et privé et des organismes sans but lucratif
- Critères d'évaluation : défi, faisabilité et capacité
- [La trousse d'information sur les partenariats](#) aide les chercheurs et les partenaires aux diverses étapes du processus.

Principales caractéristiques

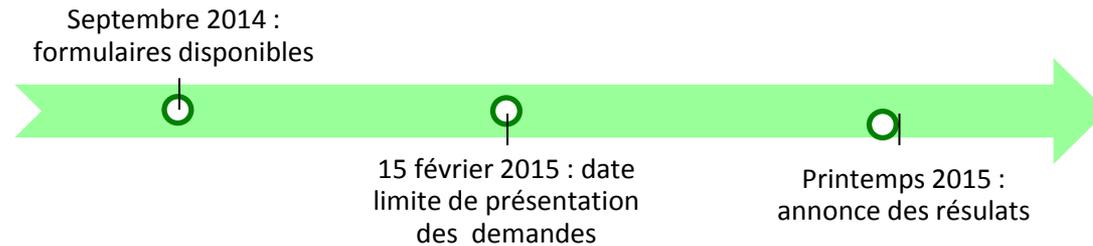
- Les initiatives particulières offertes grâce aux subventions de partenariat et aux subventions de développement de partenariat incluent notamment le [Projet Kanishka](#), le [Forum Belmont](#) et le [programme de stages Mitacs-Accélération](#).
- D'autres initiatives et approches de partenariat sont offertes uniquement dans le cadre des subventions de partenariat, telles que [les initiatives de partenariat de formation en recherche](#) et le [Fonds des leaders John-R.-Evans](#) de la FCI.

Cycle des concours

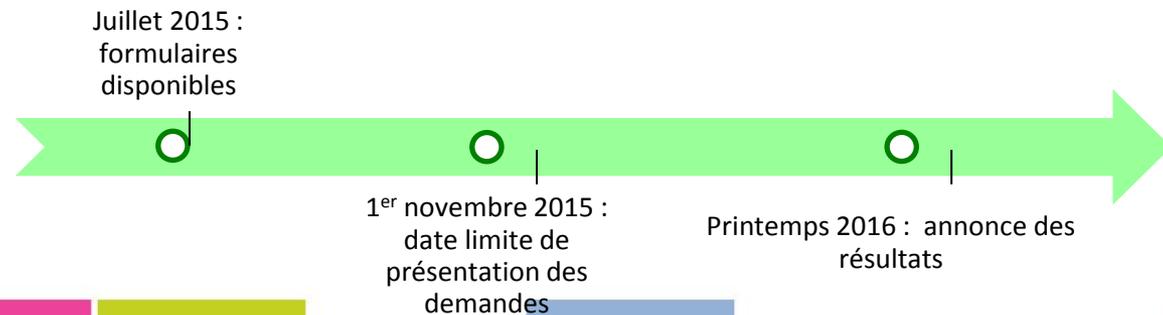
Subventions de développement de partenariat



Subventions de Partenariat (Lettre d'intention)



Subventions de partenariat (2^e étape)



Subventions Connexion

Valeur

De 7 000 \$ à 25 000 \$ pour les événements et jusqu'à 50 000 \$ pour les autres activités de rayonnement.

Durée

1 an

Dates limites de présentation des demandes

1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} août et 1^{er} novembre

Annnonce des résultats

À la fin de chaque cycle de financement (mars, juin, septembre et décembre)





Autres Occasions de financement

Les subventions de développement Savoir

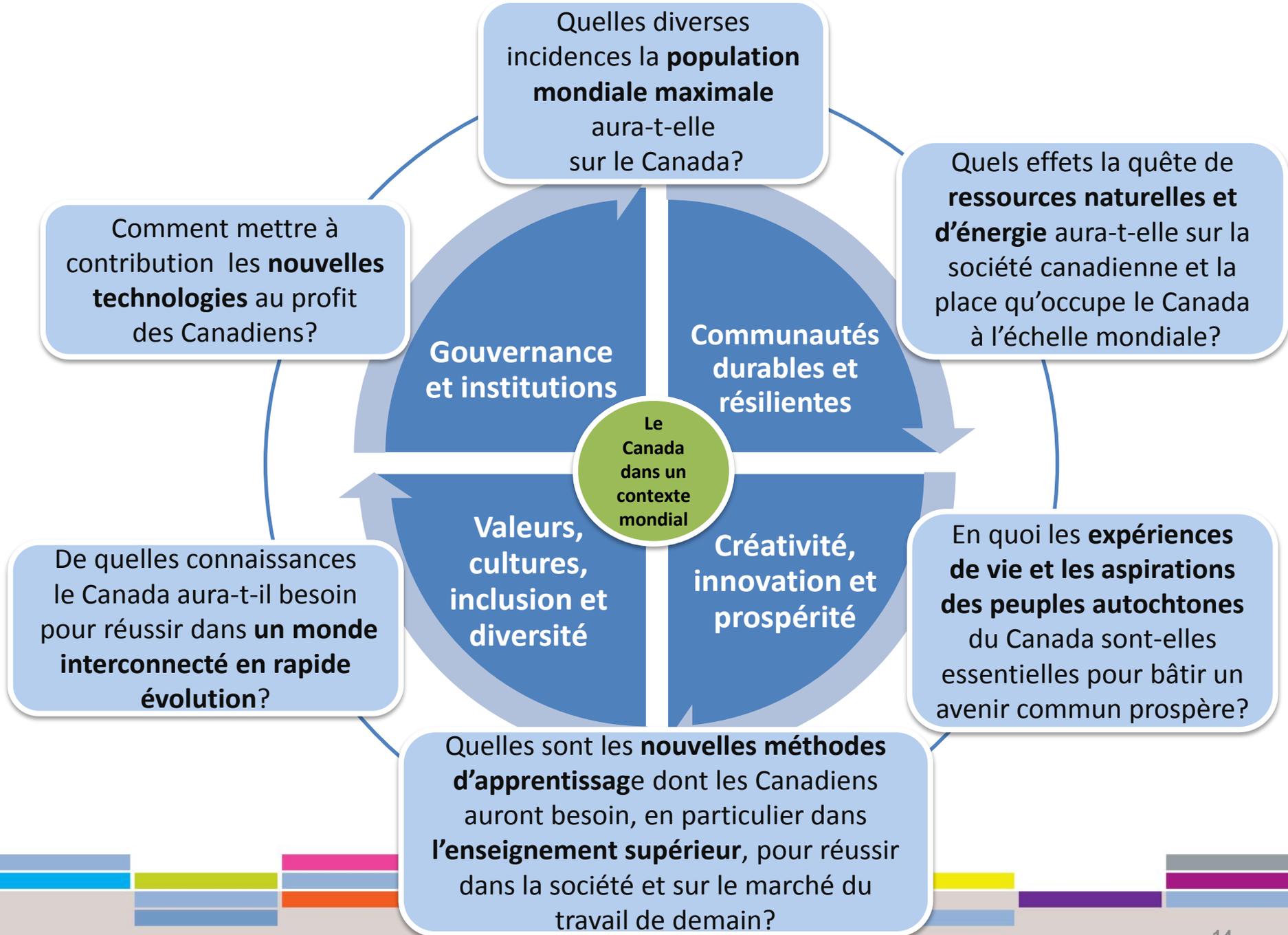
- Valeur de 7 000 \$ à 75 000 \$ pendant une période d'un ou deux ans. Au moins 50 p. 100 des fonds seront réservés aux demandes des nouveaux chercheurs.

Les subventions Savoir

- La valeur maximale des subventions Savoir est de 500 000 \$ pour une période de trois à cinq ans.

IMAGINER L'AVENIR DU CANADA





Merci!

www.sshrc-crsh.gc.ca



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada